RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.D.P CONSEIL

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée de 1.000 €

Siège social : 4 rue Gaspard Philippe

33800 BORDEAUX

SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION

La soussignée :

Madame Camille LEROY
Née le [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant au [redacted]

S'est réunie à l'issue de la signature des statuts de la Société « A.D.P CONSEIL » pour désigner d'un commun accord le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination de la gérante

La soussignée nomme en qualité de gérante de la société :

Madame Camille LEROY – [redacted] pour une durée indéterminée,

qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Elle affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs de la gérante

La gérante exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre de l'article 9 des statuts.

III – Rémunération de la gérante

La rémunération de la gérante sera fixée ultérieurement.

En outre, elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à [redacted]
Le 07/02/2025,

Camille LEROY [redacted]

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.